



## Projet GID-CT

### Guide de Prise en charge Report crédits AP CT pour la Loi des Finances 2021

Nb de Pages :	Version : 0.1	Date : 08/02/2021
Référence : « Report crédits AP »		
Initiateur de l'acte : l'ordonnateur CT		

## La création de l'acte report AP se fait via le menu recherche opérations budgétaires et non via le menu clôture exercice

Les opérations sur lesquelles le report AP doit être créé en 2021 qui sont pris en charge en 2020 sont les actes suivants:

1. Préparer reprise AP /2020
2. Autorisation de programme/2020
3. AP modificative/2020

Avant que l'ordonnateur CT crée le report AP en 2021, il faut que :

- En 2020, tous les projets des AP dont **Loi des Finances 2019 et antérieurs** sont inscrits dans des actes préparer reprise AP et qui doivent être pris en charge par le bénéficiaire à savoir la DGCT ou le Wali/gouverneur) selon les types AP.
- L'utilisateur a la possibilité de créer l'acte préparer reprise AP en 2020 de deux manières, soit par :
  1. Le module recherche opération budgétaire des AP ou reprise report AP qui n'ont pas subi des modifications de type annulation projets ou annulation des crédits.
  2. Le module Préparer reprise AP via le menu « Augmentation des crédits. »
- Voir le guide de créations préparera reprise AP.

Cette action permet de créer le report crédits AP sur la Loi des Finances actuelle et attacher tous les projets d'une AP, d'une AP modificative et préparer reprise AP de la Loi des Finances N-1 à cet acte.

Le nouveau report AP permet d'intégrer tous les projets d'un ancien acte AP, AP modificative et préparer reprise AP de 2020 dans le même acte report crédits AP.

Ce traitement permet d'une part à la DGCT, pour les CAS TVA, et Wali/gouverneur, pour l'Emprunt et FEC, de créer des suivis AP et des AP modificatives sur le report AP et de garder également l'historique des AP initiales.

Il faut noter que l'initiateur de cet acte est l'ordonnateur CT.

Pour la loi de finances 2021, la recherche se fait via le menu recherche en cliquant sur Rechercher puis sur Opération budgétaire.

**Les actes recherchés , (AP, AP modificative et préparer reprise AP de 2020 ) doivent être à l'état pris en charge ou recette prise en charge par le trésorier.**

Acteur Initiateur : 1792-PREFECTURE M'DIQ - FNIDQ

Type AP : CAS TVA Affectation de subvention : GRANDS PROGRAMMES DE MISE A NIVEAU

**Objet**

SUIVIE AUTORISATION DE PROGRAMME

**Références approbation**

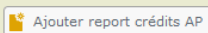
Numéro : F/P2310252 Date création : 22/03/2010  
Soubassement dotation : CONVENTION

**Références signature**

Signé par : MERABET MOHAMED LARBI Date signature : 12/06/2020

**Rubrique budgétaire**

Code	Projet	Crédit d'engagement	Crédit de paiement	disponible en CE	disponible en CP
1000221020201011 (Projet 50)	AP AP REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CORNICHE DE LA VILLE DE MARTIL	15 000 000.00	15 000 000.00	101 260.73	93 611.56
1000223010101011 (Projet 30)	AP ETUDES GENERALES (MARTIL )	16 000 000.00	9 741 800.00	115 771.20	666 462.19
1000223010101021 (Projet 26)	AP AMENAGEMENT DES BOULEVARDS DE LA VILLE DE MARTIL	20 000 000.00	20 000 000.00	1 820 504.51	2 179 487.11
1000223010101021 (Projet 34)	AP TRAVAUX DE SIGNALISATION URBAINE DE LA VILLE DE MARTIL	4 000 000.00	3 738 557.00	0.00	269 431.23
1000223010101021 (Projet 44)	AP TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES A LA VILLE DE MARTIL	10 000 000.00	9 431 000.00	189 284.47	439 130.56
1000223010102022 (Projet 24)	AP TRAVAUX DES ESPACES VERTS A LA VILLE DE MARTIL	15 000 000.00	14 835 000.00	0.00	0.00
1000223020201011 (Projet 23)	AP AP TRAVAUX DE VOIRIE A LA VILLE DE MARTIL	20 000 000.00	20 000 000.00	2 154 715.89	425 539.47
1000223020203011 (Projet 25)	AP TRAVAUX D ECLAIRAGE PUBLIC A LA VILLE DE MARTIL	15 000 000.00	15 000 000.00	1 231 399.95	20 045.48



Liste des opérations

Il faut prendre en considération deux choses importantes :

1- Les actes de type autorisation de programme, préparer reprise AP et AP modificative doivent être à l'état [Pris en charge](#) ou à l'état [Recettes PEC par le Trésorier](#).

2- La Loi des Finances des [actes à rechercher](#) doit être obligatoirement > ou = 2020.

Le bouton « **Ajouter ReportCrédits AP** » est affiché sur l'écran de l'acte sélectionné sur la Loi des Finances actuelle.

Une fois l'utilisateur clique sur le bouton « **Ajouter reportcrédits AP** » l'écran suivant s'affiche.

**Report Crédit AP** N° : 1 Année budgétaire : 2021

Clôture de l'exercice:2020

Acteur Initiateur : 1792-PREFECTURE M'DIQ - FNIDQ

Type AP : CAS TVA Affectation de subvention : GRANDS PROGRAMMES DE MISE A NIVEAU

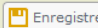
**Objet**

SUIVIE AUTORISATION DE PROGRAMME

**Références approbation**

Numéro : F/P2310252 Date approbation : 22/03/2010  
Soubassement dotation : CONVENTION

Rubrique de l'année budgétaire écoulee : 2020		Total des crédits CE	Total des crédits CP	Rubrique de l'année budgétaire actuelle : 2021		Reliquat des crédits CE à reporter	Reliquat des crédits CP à reporter
Code	Réf projet			Code	Réf projet		
1000223010101011	30	16 000 000.00	9 741 800.00	1000223010101011	30	115 771.20	666 462.19
1000223010101021	34	4 000 000.00	4 000 000.00	1000223010101021	34	0.00	269 431.23
1000223010101021	26	20 000 000.00	20 000 000.00	1000223010101021	26	1 820 504.51	2 179 487.11
1000223020203011	25	15 000 000.00	15 000 000.00	1000223020203011	25	1 231 399.95	20 045.48
1000223020201011	23	20 000 000.00	20 000 000.00	1000223020201011	23	2 154 715.89	425 539.47
1000221020201011	50	15 000 000.00	15 000 000.00	1000221020201011	50	101 260.73	93 611.56
1000223010102022	24	15 000 000.00	14 835 000.00	1000223010102022	24	0.00	0.00
1000223010101021	44	10 000 000.00	9 810 716.00	1000223010101021	44	189 284.47	439 130.56



Si une ligne du projet de l'acte sélectionné n'a pas de concordance en 2021, le système affiche automatiquement un message d'erreur : «la ligne n'a pas de concordance en 2021. »

Il faut savoir que tous les projets de l'acte sélectionné s'affichent dans le même acte report AP.

Sur l'écran report crédits AP le système affiche automatiquement : le N° du report AP, la Loi des Finances et les informations saisies sur l'acte initial sur lequel le report AP est créé à savoir :

- 1- Le N° du report AP et la LF ;
- 2- l'initiateur de l'acte ;
- 3- le type de l'AP, si le type AP n'existe pas sur l'AP initiale, il faut le saisir sur le report AP et cela uniquement pour les FEC/emprunt et participation ;
- 4- l'objet de l'acte initial;
- 5- les références de l'acte initial;
- 6- la rubrique de l'exercice -1 plus les références du projet;
- 7- le total des crédits du projet en CE et en CP;
- 8- la rubrique de l'exercice actuel et les références du projet;
- 9- le disponible en CE et CP à reporter dans la LF actuelle dans les colonnes du reliquat des crédits CE à reporter et du reliquat des crédits CP à reporter.

